



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE STENAY

LA BAUQUETTE

N° 22 - JUIN 2005



LE SOMMAIRE
NUMERO SPECIAL VIE ASSOCIATIVE.

1. Le mot du Président - Organisation de la permanence des soins.
2. Le chemin de fer au Pays de Stenay.
3. Information aux entreprises.
4. Amélioration de l'habitat : nouvelles règles.
- 5 à 6. La compétence " vie associative " de la CODECOM.
- 6 à 7. Association " Centre Social et Culturel du Pays de Stenay ".
8. A l'Office de Tourisme.
9. Le coin du patoisant.
10. Fleurir le canton - Dates à retenir - Le Ministère de la Justice communique.
11. Calendrier des manifestations (septembre - décembre).
12. Maison des services.

EN COUVERTURE CE MOIS-CI :

VIE ASSOCIATIVE ET TEMPS LIBRES.



LE MOT DU PRESIDENT

Le 18 mai dernier, j'ai eu le plaisir de signer au nom de la CODECOM et avec les partenaires que sont la C.A.F. et la M.S.A. une convention " Temps libres " qui nous permettra de mettre en œuvre dans notre canton une politique d'action sociale concertée en faveur de nos enfants et adolescents de 6 à 18 ans révolus. Vous trouverez en pages intérieures le détail de ces actions dans lesquelles sont impliquées quatre associations cantonales confirmées. Je crois que nous pouvons nous féliciter de cet engagement de la CODECOM dans le développement de ces différentes activités qui contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à son

intégration dans la société. Il est vrai que cet engagement a été largement facilité par la participation financière très importante (60%) de nos deux partenaires que je tiens à remercier très chaleureusement. Mais permettez moi d'y voir personnellement un premier pas vers une demande de développement d'initiatives axées sur le renforcement des relations sociales de proximité. Nous avons beaucoup à faire dans ce domaine.

Etienne DEMULDER.

ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS

Conformément au décret du 7 avril 2005, une régulation médicale de la permanence des soins est effective sur tout le département de la Meuse depuis le 1er juin. Toutes les demandes de soins sont reçues sur un standard unique dont le numéro d'appel est le **03 29 84 75 15** et qui est situé à côté de celui du SAMU - CENTRE 15 avec lequel il est interconnecté. Il fonctionne les nuits de 20h00 à 8h00 du matin et les week-ends du samedi

12h00 au lundi 8h00, ainsi que les jours fériés. La régulation est effectuée la nuit par le médecin régulateur du SAMU - CENTRE 15 et le samedi après-midi ainsi que le dimanche toute la journée par un médecin régulateur libéral membre de l'ASSUM. Ces dispositions devraient améliorer la gestion de la permanence des soins, en attendant d'autres dispositions.

LE CHEMIN DE FER AU PAYS DE STENAY.

Le chemin de fer est arrivé tardivement dans la région. La première ligne au monde fut en effet posée en Angleterre en 1802, mais le réseau s'étendit surtout à partir de 1815. En France, les trains circulèrent entre Beaucaire et Alès en 1833, puis entre Paris et Saint-Germain (1834), Paris et Versailles (1837)... Plus près de nous, le "réseau de l'Est" a été constitué à partir de 1845. Si les travaux débutèrent dès 1846, l'ensemble de la ligne Paris - Strasbourg n'entra en exploitation qu'en 1856.

Le canton de Stenay accueille son premier train à Lamouilly en 1862, après l'extension de la ligne Sedan - Carignan (ouverte en 1861). A partir de cette date, les habitants purent donc se rendre à Charleville et Lille ou Paris dans un sens, et Montmédy, Longwy et Metz dans l'autre sens. Mais les Stenaisiens devaient aller prendre le train à Lamouilly ou Chauvency, grâce à des liaisons par calèche. Cette ligne est toujours active. Elle permet de joindre Paris ou le nord de la France, Strasbourg, l'Allemagne, la Suisse ou le midi... Véritable épine dorsale de la sidérurgie lorraine, elle a été électrifiée en 1955, mais elle a perdu de son importance depuis la fermeture du bassin de Longwy.



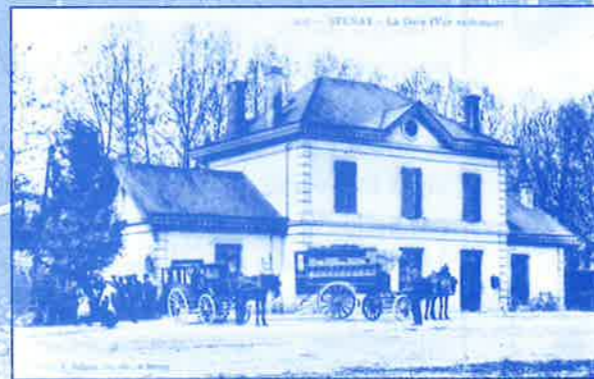
Personnel de la Gare de Stenay.

Une ligne entre Sedan et Lérrouville par la vallée de la Meuse fut aussi prévue en 1866, mais la concession (143 km) ne fut attribuée qu'en 1874, à cause de la guerre de 70. Les travaux avancèrent rapidement (deux ans) puisque la section Verdun - Dun fut inaugurée en septembre 1875 ; mais la section Dun - Stenay ne fonctionna qu'en février 1876 car des inondations avaient emporté le ballast. La société concessionnaire ayant fait faillite en 1877, la ligne fut reprise par l'Etat puis confiée à une filiale de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est.

Le rôle de cette ligne était double : économique (voyageurs et marchandises) et stratégique (liaison avec les forts de Verdun et la frontière). En outre, elle avait été construite à l'arrière de la Meuse et du canal et constituait ainsi un talus de défense pour protéger les militaires.

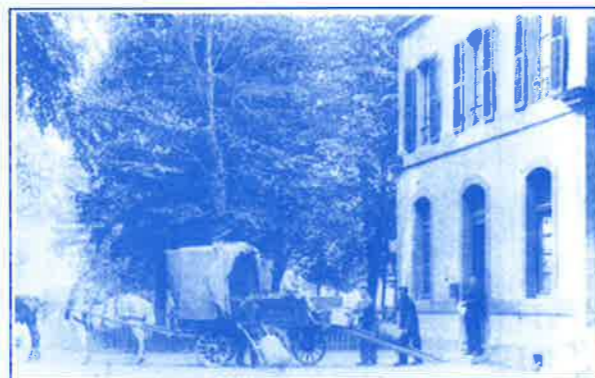
Trois à quatre omnibus assuraient la liaison quotidienne entre Verdun et Sedan. La ligne subit de nombreux sabotages à partir de mars 1944 et après la guerre, elle fut empruntée par des autorails. Malheureusement, le trafic voyageurs fut supprimé en 1959.

Quant à la ligne de marchandises, elle disparut progressivement et presque totalement entre 1960 et 1987. Depuis cette date, seule est maintenue la liaison entre Stenay et Sedan, permettant d'approvisionner les usines de Mouzon et de Stenay.



Ancienne gare de Stenay.

Aujourd'hui, le "petit train" n'est plus. Et les habitants du canton de se rappeler le temps où il était possible de prendre le train à Stenay, Inor ou Pouilly vers Nancy ou Paris, et d'effectuer l'aller - retour dans la journée...



Gare de Lamouilly.

INFORMATION AUX ENTREPRISES :

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ÉCONOMIQUE, AIDES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY.

Dans le cadre de la Convention de Développement Local qui lie la Communauté de Communes du Pays de Stenay et le Conseil Régional de Lorraine, un dispositif spécifique d'aide aux entreprises locales a été adopté. Ces aides ne pourront être attribuées que dans la limite des crédits alloués dans le cadre de la convention de développement local. L'esprit de ces interventions : inciter au développement par des investissements, même modestes, qui ne sont pas finançables sur les crédits traditionnels dédiés aux entreprises, mais qui représentent un enjeu pour les entreprises et le territoire.

AIDE À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES : INFORMATISATION.

Sont éligibles les PREMIERS investissements informatiques ou un investissement informatique permettant d'assurer une modernisation importante des pratiques au sein de l'entreprise.

Sont exclues les entreprises de prestations de services informatiques et plus généralement les entreprises dont l'informatique constitue l'outil principal de travail.

Entreprises éligibles : entreprises agricoles, commerciales, artisanales et libérales non réglementées ayant leur siège social et leur établissement sur le territoire du Pays de Stenay

➔ Investissement minimum : 1.200 € HT - Investissement maximum : 3.000 € HT - Taux : 40%

IMMOBILIER D'ENTREPRISE : LOCAUX D'ACTIVITE .

Sont éligibles les investissements immobiliers des entreprises non pris en compte par les règlements actuels d'aides à l'immobilier d'entreprise.

Entreprises éligibles : entreprises ayant leur siège social et leur établissement sur le territoire du Pays de Stenay.

➔ Investissement minimum : 4.574 € HT -

Investissement maximum : 30.000 € HT- Taux : 20%

MODERNISATION DES ENTREPRISES.

Sont éligibles les investissements immobiliers, les agencements, les travaux d'accessibilité, les travaux améliorant le confort de la clientèle, les enseignes...des entreprises artisanales, commerciales et de services non pris en compte par les aides traditionnelles.

➔ Investissement minimum : 1.830 € HT - Investissement maximum : 4.574 € HT - Taux : 25%

AIDE À LA TRANSMISSION/REPRISE : RECHERCHE DE REPRENEURS.

Sont éligibles les dépenses de communication relatives à la recherche de repreneurs d'entreprises artisanales et commerciales cessant leur activité, sous réserve qu'un diagnostic ait été réalisé.

➔ Dépense subventionnable : 1.000 € HT Taux : 50%

AIDE À LA TRANSMISSION/REPRISE : COMMUNICATION DE REPRENEURS

Les repreneurs des entreprises artisanales et commerciales identifiés dans le cadre de la mesure citée ci-dessus seront aidés sur leurs dépenses de communication pendant les 12 premiers mois d'activités

➔ Dépense subventionnable : 1.000 € HT Taux : 50%

AIDE À LA DÉCISION : ETUDES

Sont éligibles les investissements dans les études et conseils préalables à la réalisation de projets de développement.

➔ Investissement minimum : 1.525 € HT - Investissement maximum : 3.000 € HT - Taux : 30%

POUR VOUS FACILITER ET ETUDIER L'ACCES À CES DISPOSITIFS : STENAY ECO : 03 29 80 38 38

AMELIORATION DE L'HABITAT : DE NOUVELLES REGLES.

Depuis août 2003, la Communauté de Communes du Pays de Stenay bénéficie d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**. Les effets positifs attendus de cette opération portent sur l'amélioration du cadre de vie et la satisfaction des besoins en logement, notamment par la proposition d'une offre locative attractive.

Régulièrement, la Communauté de Communes réunit un Comité de Pilotage, pour juger, chiffrer à l'appui, la progression de l'opération. En attendant le prochain Comité de Pilotage qui aura lieu en juin, les derniers chiffres connus et officiels peuvent vous être communiqués. Ainsi, au 31 décembre 2004, il y a eu 240 contacts avec les propriétaires, 167 visites assurées par l'ARIM Lorraine, en charge de l'opération, et 156 dossiers instruits. D'ores et déjà, l'OPAH représente de l'ordre de 477.000 € de subventions et de 2.700.000 € de travaux.

Des nouvelles mesures incitatives pour les propriétaires bailleurs

Les Comités de pilotage sont aussi l'occasion de faire le point sur l'évolution de la réglementation. Ainsi, depuis le 1er janvier 2005, est intervenue une **réforme importante pour les propriétaires bailleurs**, celle des loyers conventionnés. Auparavant calculés sur la base de la surface corrigée et de coefficients de majoration/minoration évalués au cas par cas, ils le sont maintenant sur la base de la surface utile mais il font toujours l'objet d'un calcul propre à chaque logement. De manière générale, les loyers conventionnés ont été sensiblement réévalués, les rendant plus réalistes au regard du marché et les locataires peuvent toujours percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

A titre d'exemple, un type 3 de 84 m² dont le projet de réhabilitation a été étudié dans le cadre de l'O.P.A.H., qui aurait dû se louer au maximum 264 € par mois avant la réforme, peut désormais afficher un nouveau loyer plafond de 400 € mensuels. Autre exemple étudié : un T2 de 76 m² qui se louait au plus 282 € peut désormais atteindre 385 €. Parallèlement, la

Communauté de Communes a voté une mesure d'accompagnement qui permet d'apporter une aide de 60% - certes plafonnée - aux bailleurs optant pour le conventionnement et qui sont obligés d'entreprendre des travaux coûteux (soit 40% de l'ANAH, 5% de la Communauté de Communes et 15% de la Région). Ces deux nouvelles mesures devraient modifier dans bien des cas les choix des propriétaires qui peuvent prendre des renseignements plus précis auprès de l'ARIM Lorraine.

Rappel : le fonctionnement de l'OPAH.

L'O.P.A.H. doit permettre d'aider les propriétaires à améliorer leur logement en leur apportant des aides financières - à travers les subventions - mais également des conseils techniques sur leurs projets et une assistance dans le montage et le suivi des dossiers. L'ensemble de ces services est gratuit pour les demandeurs. Toutes ces missions sont assurées par l'A.R.I.M. Lorraine et en particulier par Monsieur Harmant.

Vous pouvez le rencontrer lors de ses permanences les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 9h30 à 13h00 à la Maison des Services à Stenay où il est également joignable par téléphone (03 29 80 26 81).

Vous pouvez également prendre des renseignements à l'ARIM Lorraine :

**2 bis rue Lapique - BP 85
55002 Bar le Duc cedex
Téléphone : 03 29 76 15 56.**

Dernier conseil : mieux vaut se renseigner avant tout projet de travaux car si vous êtes éligibles aux aides, vous devez obtenir les autorisations nécessaires avant le début de votre chantier.

ATTENTION : nous vous signalons que l'OPAH devrait se terminer au mois de septembre 2006 !

LA COMPÉTENCE "VIE ASSOCIATIVE" de la CODECOM du Pays de Stenay

Dans le cadre des orientations du PROJET DE TERRITOIRE mis en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de Stenay, les élus des 19 communes du canton avaient souligné l'importance de **DYNAMISER** et **ANIMER** le territoire par le **développement de l'offre d'animation culturelle, sportive et de loisirs**.

Bien que l'offre d'animation culturelle existe déjà dans notre canton grâce à la présence du Centre Socio-culturel de Stenay, de Familles Rurales, de Mouz'anim..., la CODECOM a souhaité fédérer toute cette dynamique en les invitant à travailler ensemble sur la mise en œuvre d'un **PROJET EDUCATIF LOCAL CANTONAL**.

Un Comité de Pilotage a été constitué à cet effet et réunit les élus de la CODECOM, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Inspection Académique, les représentants des enseignants des Ecoles Maternelles et Primaires, du Collège et du Lycée, les Associations, les Représentants de Parents d'Elèves, les Jeunes). Après dix-huit mois de travail, il a pu élaborer et finaliser un **projet socio-éducatif global et concerté appelé**

Un **CONTRAT TEMPS LIBRES**, c'est un projet global concernant l'ensemble des temps libres (hors temps scolaires) et, à ce titre, qui s'intéresse à tous les loisirs collectifs organisés pendant les journées ou demi-journées "sans école" : vacances d'été, petits congés en cours d'année, mercredi et/ou samedi... Il porte sur l'ensemble du territoire cantonal et a pour objectif de répondre à la diversité des attentes des jeunes de 6 à 18 ans.

Pour notre territoire, c'est une nouvelle donnée sociale avec :

● **UN DOUBLE ENJEU LOCAL** proposant des loisirs attractifs en nombre suffisant, accessibles à tous et de qualité avec :

- ⇒ **Un enjeu éducatif**, les loisirs favorisant l'épanouissement de l'enfant et du jeune,
- ⇒ **Un enjeu social**, les temps libres contribuant à l'insertion de tous les jeunes et plus particulièrement les plus défavorisés.



● **UNE ACTION SOCIALE OPTIMISÉE** ayant pour ambition :

- ⇒ **De développer** les services de loisirs collectifs et les rendre accessibles à tous,
- ⇒ **De promouvoir** des loisirs de qualité, davantage adaptés à l'attente des jeunes.

Le **CONTRAT TEMPS LIBRES** est donc un véritable outil de développement local qui permet de bénéficier du soutien technique et financier de la C.A.F. mais également de la M.S.A.



CONTRAT TEMPS LIBRES, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole le 18 Mai 2005.



A titre indicatif, le coût de ce projet, en année pleine, s'élève à 47.204 € dont 50% sont financés par la C.A.F. et 10% par la M.S.A.

Vous trouverez ci-dessous les actions qui seront entreprises par les différentes associations dans le cadre de ce **CONTRAT TEMPS LIBRES**.

ASSOCIATION " CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE STENAY "

CENTRE DE LOISIRS DU LUNDI 4 JUILLET AU VENDREDI 12 AOUT 2005 pour les 4 - 12 ANS.

Lieu : Centre Social et Culturel et cantine scolaire de Stenay (petits)

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Inscriptions au choix à la semaine :

- Journée complète + repas : 47.00 €
- Journée complète : 27.00 €
- Demie journée : 22.00 €

Bons CAF/ MSA, chèques vacances... à déduire

Inscriptions à l'avance obligatoire (Remplir fiche sanitaire de liaison, autorisations....)



THEME : LE CIRQUE

Programme : sortie à WALIBI (pour tous), camping, baignade... veillée pour les petits, conte au Musée de la Bière, grand jeu, chansons, tir, aviron, escalad'arbre...

Renseignements et inscriptions :
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
B.P. 67
55700 STENAY
Tél. 03 29 80 39 08
Fax. 03 29 80 48 09



ESCAP'ADO - JUILLET 2005 pour les 13 - 18 ANS.

Lieu : Foyer des Jeunes de Stenay.

Inscriptions au choix à la semaine : PASS-PORT + inscription aux animations. Bons CAF/ MSA... à déduire.

Programme disponible mi-juin (au foyer des jeunes, Centre social et culturel et CODE-COM de Stenay) : mini camp, animations sportives, sortie exceptionnelle, concert, ateliers culturels, challenge du respect et de l'engagement, animation au foyer des jeunes, ULM... La majorité des animations est gratuite, hors mini camp et sorties exceptionnelles.

Renseignements et inscriptions : FOYER DES JEUNES DE STENAY : 03 29 80 47 41 auprès de Manu.



" 20 ANS DU CENTRE "

Directrice : Anne RENAUD (Halles/côtes)

1. Lieu : salle des fêtes de Beaufort, du 6 au 30 juillet 2005, de 13 h 30 à 17 h 30 + une journée complète par semaine

Tarifs et inscriptions auprès de Séverine Jullion au 03 29 80 99 98 :

- 20 € par semaine pour adhérents
- 25 € par semaine pour non adhérents



2. Lieu : salle des fêtes d'Olizy, du 1er au 26 août 2005, de 13 h 30 à 17 h 30 + 1 journée complète par semaine

Tarifs et inscription :

Christel Blaise au 03 29 80 69 18

- 20 € par semaine pour adhérents
- 25 € par semaine pour non adhérents

PROGRAMME ESTIVAL DES CENTRES DE LOISIRS Association Familles Rurales.

Lieu : salle des fêtes de Stenay, du 11 juillet au 29 juillet 2005, de 13h30 à 17h00 + une journée complète par semaine.

Tarifs et inscription auprès d'Armelle Schmitt (Directrice) :

- 20 € par semaine pour adhérents à l'AFR
- 25 € par semaine pour non adhérents
- Tél : 03 29 80 30 93

NATURE ET SPORT.

Lieu : école de Pouilly, du 11 juillet au 29 juillet 2005, de 10 h 30 à 17 h 30

Tarifs et inscriptions : auprès de Isabelle Tricot au 03 29 80 21 15

CHEZ LES AMIS DE MONTSERRAT.

Ça bouge chez les Amis de Montserrat. Cette année 2005 sera consacrée au deuil et aux broderies. Ils présenteront tout d'abord une grande exposition dans l'église de Halles, drapée à l'ancienne pour l'occasion : plus de cinquante broderies anciennes, religieuses et civiles, seront présentées pour l'occasion. Mais les Amis de Montserrat veulent aussi laisser des traces de ces pratiques aujourd'hui disparues. Ils préparent un CD avec la chorale Sainte-Agathe de Longuyon sur le même thème, et Daniel Mayot, président de l'association, attend avec impatience l'ouvrage qu'il vient d'écrire sur ce thème : « La mort, une étape de la vie ».

A L'OFFICE DE TOURISME.

KIOSQUE EN FÊTE - Le 17 juin de 17h00 à 1h00 en centre ville .

Soutenue par le Ministère de la Culture, l'opération nationale **Kiosques en Fête** est née en 1992 et vise à développer l'expression musicale et chantée tout en faisant revivre les kiosques à musiques français délaissés. Avec la belle restauration de notre superbe kiosque et de la place de la République, il aurait été dommage de rater la treizième édition de cette manifestation, à laquelle participent plus de quarante communes françaises.

Quatre concerts se succéderont à Stenay :
 - de 17h à 17h30 : concert avec l'école de musique
 - de 18h à 21h : concert du groupe verdunois *A cause de Sylvia* (Blues-Rock)
 - de 21h00 - 22h30 : Concert de *Watson* (Musette - groupe nancéen)
 - 22h30 - 1h00 : Concert de *Paf Dog* (Rock - Tubes de légende - groupe nancéen)
 et en cours de soirée : ARDICOM procèdera au tirage au sort clôturant sa semaine commerciale **STENAY EN FÊTE**.

Durant les concerts, restauration rapide et boissons (débit de bière de Stenay avec le Musée de la Bière), terrasses des cafés, tables et bancs pour fredonner du *Dire strait, Golmann, Telephone, U2*, pour chanter encore *Don't chain my heart, l'Aventurier, We will rock you ...* et surtout pour danser sur la piste et apprécier la musique au maximum !

Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Stenay, avec le soutien de la ville de Stenay et le Conseil Général de la Meuse, en partenariat avec ARDICOM, l'Ecole de Musique et la Musée de la Bière.

EXPOSITION DE PEINTURES DE LORENZO CIARRONI - Du 17 au 6 juillet de 15H00 A 19H00 AU PORT DE PLAISANCE.

Depuis l'âge de 14 ans, Laurent Ciarroni peint sans relâche, c'est un véritable passionné. Cet artiste autodidacte, né en 1939 à Montorio en Italie, réside depuis longtemps à Tiercelet, en Meurthe-et-Moselle où il a créé le Groupement Artistique des Tiercelets. Son inspiration est toujours restée fidèle à l'art figuratif : scènes de vie quotidienne, Paysages, portraits... Primé au 30e grand concours international de l'Académie de Lutèce à Paris, il a remporté la médaille d'argent en 1999. Ses œuvres seront présentées à Stenay du 17 Juin au 6 Juillet dans la salle d'exposition du

port de plaisance - Ouverture tous les jours de 15h00 à 19h00 - Entrée libre et gratuite.

EN JUILLET ET EN AOÛT : LES JEUDIS DECOUVERTES

Les **JEUDIS DECOUVERTES** autour du Pays de Stenay reprennent cet été pour la quatrième édition ! Au programme : découverte de musées, de producteurs de terroir (dégustation oblige !),



d'artisans, d'industries, de lieux insolites chargés d'histoire, de châteaux, de jardins, de villages, d'églises... toujours ponctuées d'un délicieux goûter du terroir très convivial. De quoi passer des après-midi de détente et connaître sur le bout des doigts les coins et recoins du Nord meusien, voire même des Ardennes et de la Belgique toutes proches. Le prix de cette belle après-midi ? 6.00 € pour le adultes et 3 € pour les petit de 5 à 12 ans ; tarif familial : 3.50 € par personne à partir de 2 adulte et 2 enfants.



Avec ou sans rendez-vous. Demandez vite le détail des sorties à l'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE STENAY
 5 Place.Poincaré
 55700 STENAY
 Téléphone : 03 29 80 64 22

LE COIN DU PATOISANT.

Le boquillon don dimach.

Y é cinquante ans, on n'avo pon ni fioul ni gasse et l'hiver, on ne gagnome fô, il fallo ben fâre autrema. Ça faillo que le dimach et les aute jours qu'on ne travaillome, y fallo ben fare le boquillon. Les dernières feuilles cheutes, la musette ben garnie, eune demie boule de pé, don lard ou un sauret, on éto prêt pou attaquer. Y ne fallome oublier eune brassi de paille pou griller les épines et la mauvaise denrée. C'éto une vra expédition en vélo ou à pî. C'est qui fallo toquer deur avec la hache, ça n'étome coume aneu, n'y avo pon de tronçonneuse ; ça n'étome âgi ! Mais on avo plâgi d'être da la nature, pa deva un bé feu pour cuire le lard et les patates. Rin de miou. La récompense ben sûr quand on admiro les stères s'aligni, mais y resto co le charroie, et le siache. Mais avec la sciaille mécanique don Gégène, c'éto ben fâ. Y n'ivo peu qua le rattrer seu la gueurni. Que de mau ! Quand n'i est qu'à teurner le bouton de la chaudière à gasse aneu, je n'oro jamâ imaginé un tel progrès.

L'Tintin.



Le bûcheron du dimanche (traduction libre).

Dans les années cinquante, on ne se chauffait ni au fioul ni au gaz. Il fallait recourir au bois et au charbon en complément. Mais l'hiver, les salaires n'étaient pas si élevés qu'à la belle saison, et il fallait bien se débrouiller autrement. Donc, le dimanche et les jours fériés, il fallait s'armer de la cognée et de la scie pour se convertir en bûcheron amateur. Aussitôt la tombée des feuilles, la musette bien garnie de victuailles, on éto prêt pour attaquer. Il ne fallait pas non plus oublier une brassée de paille pour brûler les épines et la ramille. C'était toute une expédition, et en vélo ! Il fallait cogner dur, et gare aux ampoules dans les mains. Pourtant, malgré ce dur travail, c'était bien agréable, en pleine nature. Après avoir allumé un bon feu, à l'heure de midi, on se régala d'une bonne tranche de lard rôti à la flamme, puis de pommes de terre cuites sous la cendre et de harengs saurs cuits dans une papillote, le tout arrosé d'une bonne lampée de café. Il ne fallait pas compter sa peine. A l'époque, il n'y avait pas de tronçonneuse. Quelle récompense quand on admirait les stères, mais il fallait encore charroyer jusqu'à son domicile. Heureusement, pour le sciage, la scie mécanique existait déjà, et le Gégène avait bientôt fait. Il ne restait plus qu'à fendre et à monter les morceaux sur le grenier. On ne l'avait pas volé ! Comme c'est loin tout cela. Quand on pense qu'aujourd'hui, il suffit de tourner le bouton de la chaudière à gaz, on se prend à rêver un peu. Je n'aurais jamais imaginé un tel progrès.

Célestin.

FLEURIR LE CANTON

A la lecture de ces quelques lignes, les saints de glace seront passés et certaines communes auront commencé le fleurissement. Fleurir sa commune, l'embellir, assurer sa propreté, c'est lui donner ce charme particulier qui fait **qu'on s'y sent bien**. C'est avant tout une œuvre collective unissant les efforts de la municipalité et des habitants.



Fleurir sa maison ce n'est pas seulement se faire plaisir, c'est enjoliver son propre cadre de vie, offrir aux autres un peu de beauté et de joie de vivre, tout en participant activement à la politique **d'accueil de touristes**. Un décor floral et arbustif, aussi réussi soit-il, n'aura son plein effet que s'il s'épanouit dans une commune d'une très grande propreté :

■ **Entretien** : les talus, les abords de maisons et monuments, supprimer les orties.

■ **Enlever le disharmonieux** : dépôts d'ordures, de matériel, cimetières de voitures, décharges sauvages, respecter la propreté des abords des lieux de tris sélectifs implantés dans chaque commune.

Points à mettre en valeur en priorité dans la commune : Les endroits les plus fréquentés : entrées d'agglomération, rues principales, places publiques, les carrefours, les abords des monuments et bâtiments publics, les lavoirs, les fontaines, les sites et itinéraires touristiques.

Fleurissement : La décoration florale doit être

horizontale et verticale, visible de la voie publique ; elle doit présenter une certaine unité dans son style et sa composition ainsi que dans le choix des végétaux et des couleurs.

Avec l'aide de professionnels locaux pour vous conseiller, les compositions resteront traditionnelles. Selon la configuration des lieux à fleurir, vous avez le choix entre les géraniums, les ageratum, les lobélies, bégonias, coléus, verveines, sauges, impatiens, pétunias, œillets d'inde, roses d'inde, les tabacs, bidens, surfinias, sans oublier les dahlias dont les tubercules seront réutilisés l'année prochaine.

Bonne chance à toutes et à tous avec l'espoir un jour de vous inscrire au concours des villages fleuris.

DATES À RETENIR.

18 juin : Fête de la Musique à Stenay (salle polyvalente).

18 juin : manifestation au Pont-Gaudron - Laneuville.

18 et 19 juin : 50e anniversaire de la Boule Stenaisienne.

21 juin : Fête de la Musique à Pouilly.

24 juin : conférence au Musée de la Bière (châteaux du nord de la Meuse).

26 juin : découverte de la ferme bio de Mr et Mme Courtois à Wiseppe.

2 juillet au 28 août : exposition Vézélise et les brasseries de la Meuse au Musée de la Bière.

10 juillet : brocante - vide grenier à Wiseppe - Au bord de la Wiseppe, restauration sur place.

Renseignements au 03 29 85 74 11 ou 03 29 80 87 03.

23 juillet : concert de clavecin au Musée de la Bière.

17 août : visite sur le thème Un jour - un quartier : Découverte du Stenay insolite (rendez-vous devant le kiosque à 18h00).

Du 3 au 25 septembre : exposition de photos d'Eric Dewallens-Traces et vestiges de la Grande Guerre dans la région de Verdun au Musée de la Bière.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE COMMUNIQUE :

Les administrés du canton de Stenay, qui ont des différends entre eux, ont la possibilité de s'adresser au Conciliateur de justice. Ils peuvent lui adresser un courrier clair et précis en exposant le litige qui les oppose à un tiers. Ce courrier, accompagné, le cas échéant, de plans, photos ou tout autre document permettant de préparer correctement le dossier à régler, sera examiné et les intéressés seront contactés pour se présenter en mairie pour régler leur différend. Le Conciliateur du canton de Stenay est H. Gabriel (6B, rue du Fort de Vaux - 55100 - Verdun).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2005

AU PAYS DE STENAY (de septembre à décembre).

➔ Chaque dimanche et jour férié, la LPO organise des sorties ornithologiques. Rendez-vous au Pont des Poteaux (1 km de Mouzay en direction de Dun-sur-Meuse). Téléphone : 06 83 29 25 47.

SEPTEMBRE.

Du 1er au 04 - STENAY : Exposition de peintures de Mme Voisin au Port de Plaisance (O.T.S.I.)

Du 03 au 25 - STENAY : Exposition de photos de Mr Dewallens (Musée de la Bière)

03 et 04 - HALLES-SOUS-LES-COTES : Pèlerinage à Notre-Dame de Montserrat

04 et 05 - STENAY : Challenge de la Ville - Boule Stenaisienne (Boulodrome)

09 - STENAY : Assemblée Générale et remise de ceintures - Judo Club (Salle des Fêtes)

11 : BEAUFORT-EN-ARGONNE : Voyage des Aînés

Du 16 au 27 - STENAY : Exposition du Club Peinture (Port de Plaisance)

17 et 18 : Journées du Patrimoine

Du 20 au 22 - STENAY : Bourse aux vêtements - A.F.R. (Salle des Fêtes)

21 - STENAY : Conférence à la Bibliothèque

25 - STENAY : Loto - A.F.R. (Salle des Fêtes)

25 - STENAY : Concert orgue et clarinette - Conseil Général (Eglise St Grégoire)

OCTOBRE.

1er - STENAY : Don du sang (salle des fêtes)

Du 1er au 31 - STENAY : Exposition " Orval et la Meuse " (Musée de la Bière)

Du 02 au 16 - STENAY : Exposition - O.T.S.I. - Port de Plaisance

01 - STENAY : Don du Sang (Salle des Fêtes)

01 - STENAY : Bourse d'échange d'objets de brasserie - Musée (Salle Polyvalente)

02 - STENAY : Journée portes ouvertes à la Maison de Retraite

02 - HALLES-SOUS-LES-COTES : Concert instrumental (église)

08 - LANEUVILLE-SUR-MEUSE : Loto (Club de l'Amitié)

15 - STENAY : Bourse aux Plantes - A.F.R.(Foyer Mathis)

19 - STENAY : Conférence à la Bibliothèque

22 - STENAY : Loto A.S.S.M. (Salle des Fêtes)

NOVEMBRE.

11 - STENAY : Manifestation patriotique

13 - POUILLY : Fête Patronale

Du 15 au 17 - STENAY : Bourse " Layette et jouets " - A.F.R. (Salle des Fêtes)

16 - STENAY : Conférence à la Bibliothèque

18 - POUILLY : Soirée Beaujolais

20 - STENAY : Thé dansant - C.I.T.L. (Salle des Fêtes)

26 - STENAY : Soirée de la Sainte-Cécile - Lyre Stenaisienne (Salle des Fêtes)

DECEMBRE.

03 - STENAY : Saint- Nicolas (Salle des Fêtes)

Du 09 au 11 - STENAY : Marché de Noël - O.T.S.I. (Salle des Fêtes)

10 - POUILLY : Noël des enfants

11 - POUILLY : Repas

17 - STENAY : Concert de Noël - Lyre Stenaisienne (Salle des Fêtes)

18 - STENAY : Arbre de Noël - AHLSTROM LABEL PACK (Salle des Fêtes)

19 - STENAY : Don du Sang (Salle des Fêtes)

20 - STENAY : Arbre de Noël - Maison de Retraite (Salle des Fêtes)

21 - STENAY : Conférence à la Bibliothèque

31 - STENAY : Soirée de la Saint-Sylvestre (Salle des Fêtes)

À RETENIR.

STENAY - ECO

Chemin des Groseillers

BP 61

55700 - STENAY

Téléphone : 03 29 80 38 38

Télécopie : 03 29 80 42 42

Email : stenay.eco@wanadoo.fr

Site : www.STENAY.ECO.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE STENAY

6, Place de la République - BP 21

55700 - STENAY

Téléphone : 03 29 80 31 81

Télécopie : 03 29 80 28 99

Email : CCSTENAY@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et

de 13h30 à 17h00

Fermeture pour congés d'été : du 1er au 15 août inclus.

VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES : La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat parmi les suivant :

POLE EMPLOI / FORMATION -

- POINT EMPLOI ANPE : tous les lundis, mardis, vendredis de 14h00 à 16h00.
- ANPE : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 tous les mardis en libre accès.
- Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi).
- ASSEDIC (Visioguichet) : tous les jours sauf le mardi et le vendredi après-midi, de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00.
- Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ") : tous les jours, en libre accès.
- Mission locale du nord meusien : le mardi de 13h30 à 17h00, sur RDV au 03-29-86-25-26.
- IRFA (Institut Régional de Formation pour Adultes) : sur convocation.
- Centre information et recrutement Armée de Terre : le 1er mercredi du mois, de 14h00 à 16h00.
- Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs : le 3ème mercredi du mois, 14h00 à 16h30.
- Bureau Armée de l'Air Information : permanence supprimée.
- Polygone : sur convocation.

POLE SOCIAL, RETRAITE, LOGEMENT -

- ADAPAH : lundi et mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, jeudi de 8h00 à 12h00, vendredi de 8h00 à 10h00 et de 13h00 à 17h00 (Melle Rouyer 03 29 84 60 97).
- CPAM (" Maison de la Sécu ") : le vendredi de 10h à 12h.
- Borne de remise à jour carte " Vitale " : tous les jours sauf le vendredi matin.
- CRAM (service retraite) : le 2ème mardi du mois de 10h à 12h sur RDV au 03-29-86-09-54 et le 4ème mardi du mois sans rendez-vous.
- CICAS (retraites complémentaires) : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30.
- AGRR : le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 03-87-37-79-90.
- AMIE : lundi de 8h45 à 12h00, jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, vendredi de 13h00 à 16h00.
- Service social CRAM/CPAM (Madame Landragin): le 3ème mardi du mois, de 8h30 à 11h, sur RDV au 03-29-83-35-46.
- Centr'aid (aide aux toxicomanes) : le 1er jeudi du mois de 14h00 à 17h00 et le 3e jeudi du mois de 13h30 à 16h00.
- L'ARIM (Agence de restauration immobilière) ; selon planning ; se renseigner à la Maison des Services.
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) : selon planning (17 mars, 14 avril, 19 mai, 16 juin) ; prendre rendez-vous à la Maison des Services (de 9h00 à 12h00).



POLE VIE ASSOCIATIVE -

- Secrétariat " Familles rurales " - association du canton de Stenay : le vendredi de 10h à 12h.
- Etablissement d'écoute (" Familles rurales ") : le mercredi de 15h à 17h.
- AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants) : le vendredi de 14h à 16h.
- Polygone Association d'accompagnement à la réinsertion sociale) : sur convocation.



POLE ACCES AU DROIT -

- CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le 3e lundi et le 2e mardi du mois, de 14h00 à 17h00.
- Conciliateur de justice : selon la demande (pas de date fixe).
- Défense des consommateurs (" Familles rurales " - canton de Stenay) : le 1er vendredi du mois, de 11h00 à 12h00.

